

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 27 (1935)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le peuple travailleur lutte pour son existence  
**Autor:** Bratschi, Robert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384011>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

---

27<sup>me</sup> année

Mai 1935

N° 5

---

## Le peuple travailleur lutte pour son existence.

Par *Robert Bratschi.*

Qui supportera les charges de la crise? C'est la question que nous avions posée au printemps de 1933, au début de la lutte contre la baisse des salaires. D'après les autorités et la haute finance, le fardeau de la crise eut dû être supporté exclusivement par le peuple travailleur. Le 28 mai 1933, le peuple a répondu Non.

La baisse des traitements du personnel de la Confédération devait marquer le début d'une politique de déflation et de baisse générale plus accentuée. Le peuple a répudié cette politique. A vrai dire les partisans de la baisse ne se tinrent pas pour battus et, par-ci par-là, ils réussirent à réaliser leurs objectifs sous une forme atténuée, savoir: dans l'administration fédérale, dans l'industrie métallurgique et dans l'industrie du bâtiment. A côté de ces mesures d'ordre général, la politique de baisse fut encore poursuivie sans arrêt par d'autres voies. La rétribution à la pièce fut baissée à l'occasion de l'engagement de nouveaux ouvriers, on dérogea aux dispositions du contrat collectif, en tant du moins qu'il en existe un. Tout cela pour rendre moins «visible» la continuation de la politique de baisse.

La situation du marché du travail, les méthodes de baisse des employeurs et des administrations ne permirent pas aux salariés touchés par la baisse de recourir, comme en temps normal, aux moyens de défense syndicaux usuels. Mais les syndicats savaient où on retournait. Ils se rendirent compte des dangers que courraient leurs membres et l'économie nationale suisse, si cette politique économique était poursuivie. Ils étaient convaincus que sans contre attaque, on ne tarderait pas à accélérer l'allure à laquelle se poursuivait la politique de baisse.

Il est donc parfaitement compréhensible que les syndicats aient cherché les voies et moyens propres à protéger les droits du travail et à préserver notre économie nationale de la ruine. L'Union

syndicale suisse seule, et en liaison avec d'autres groupements de salariés, n'a pas tardé à soumettre ses vues à ce sujet aux autorités. Par le lancement de l'initiative de l'impôt de crise, les syndicats ont fourni la preuve qu'ils étaient disposés à procurer à l'Etat les ressources nécessaires pour combattre la crise et ses effets.

Mais ces efforts ne trouvèrent pas d'écho auprès des autorités. Le Conseil fédéral avait ses plans qu'il paraissait vouloir réaliser contre la volonté de la majorité du peuple suisse. Le mot d'ordre de la baisse lancé par le conseiller fédéral Musy fut repris par les autres membres du gouvernement après, même que M. Musy ait trébuché sur cet écueil. Ce faisant, le Conseil fédéral s'appuyait sur les organisations patronales et de la haute finance. Avec l'appui de ces organisations, il se sentait assez fort pour poursuivre sa politique économique contre le peuple travailleur.

C'est dans ces conditions que naquit l'initiative de crise. Parce qu'elle ne pouvait pas être l'affaire d'un parti politique, mais qu'elle devait être la chose du peuple laborieux, de celui qui vit du produit de son travail, d'importants groupements économiques se firent les tenants d'un mouvement populaire qui tirait son origine de la politique de baisse amorcée par les autorités et de la crainte de celle qui menaçait de se produire. L'Union syndicale, l'Union fédérative, la Fédération suisse des employés et le Mouvement des paysans « Heimat » se réunirent et décidèrent de lancer l'initiative de crise. C'est la première fois que dans l'histoire contemporaine de notre pays il fut possible de constituer un front aussi large du peuple laborieux. Les effets de la crise et la ferme volonté de se défendre avaient rendu cet événement possible. Des influences capitalistes dans les milieux des arts et métiers et chez les paysans, ainsi que l'égoïsme de parti chez les chrétiens-sociaux, ont seuls empêché que le front constitué ne fût encore plus large. Le 2 juin 1935, le peuple lui-même veillera à ce qu'il soit élargi.

Les promoteurs de l'initiative se sont donné pour but de combattre systématiquement la crise et ses effets et d'assurer des conditions d'existence suffisantes à tous les citoyens suisses.

Les possédants considèrent cette revendication comme exorbitante. Ils trouvent absolument normal qu'ils aient pu s'enrichir avec le travail du peuple. Ils sont même assez peu modestes pour considérer cet état de choses comme dû à leur mérite personnel. Ils ont des paroles de consolation qui, pour les chômeurs et les paysans endettés, sont particulièrement touchantes. Il appartient en premier lieu à chacun de se subvenir par ses propres moyens, disent-ils. A vrai dire, quoi d'étonnant que des capitalistes dépourvus de tout sentiment ne se rendent pas compte du caractère outrageant et provocant de cette phrase à l'égard de tous ceux qui souffrent des effets de la crise. Mais que l'on rencontre ce conseil dans un message du Conseil fédéral, cela est plus qu'inquiétant. Nos revendications, ajoute le gouvernement dans ledit message, doivent être répudiées, non pas, bien entendu, parce qu'elles ne

sont pas bonnes ou qu'elles sont inhumaines, mais parce qu'elles ont un caractère socialiste! Ceux qui affirment cela savent que leur affirmation est en contradiction avec les faits. Ils agissent suivant le principe: « La fin justifie les moyens. » Le but, en l'occurrence, est de faire repousser l'initiative de crise, parce que les possédants croient que son acceptation compromettrait leurs priviléges. Nous, nous disons: Un peuple, qui en 1935, ne croit pas devoir se donner pour but de veiller à ce que des conditions d'existence suffisantes soient assurées à tous ses citoyens, a perdu son droit à l'existence. D'après la Constitution fédérale, l'Etat doit d'ailleurs s'intéresser à la « prospérité » de ses concitoyens. La Constitution ne doit pas seulement servir de thèmes à des discours de fêtes de tir, mais elle a été créée comme instrument de l'Etat pour l'usage journalier. Cet instrument doit être perfectionné selon les exigences du temps. L'initiative de crise donne à l'Etat cet outil perfectionné.

Les syndicats et leurs adhérents sont trop initiés aux questions économiques pour attendre des merveilles de l'initiative. Ils savent parfaitement qu'après l'acceptation de ladite initiative la lutte sera encore difficile et que l'on ne fabrique pas des côtelettes et du pain avec des lois. Mais ils considèrent l'initiative comme un moyen offrant la possibilité de combattre la crise avec plus d'efficacité et de la surmonter plus rapidement, donc comme un moyen propre à atténuer et à abréger la détresse de ceux qui souffrent de la crise. L'initiative procède de l'idée de solidarité et de la belle devise: « Un pour tous, tous pour un. » Elle tend à réaliser ces grandes idées dans la mesure du possible. Le patriotisme et l'amour du prochain des rassasiés sont mis à une petite épreuve, D'autre part, la confiance de l'ouvrier dans l'Etat ne dépendra pas peu de ce que pensera la majorité du peuple suisse de l'idée de solidarité sociale, en ce premier dimanche du mois de juin 1935. Seule l'acceptation de l'initiative et l'affirmation de l'idée de solidarité sont susceptibles de ramener la confiance et de raffermir la foi en l'Etat populaire.

En se rendant aux urnes, l'ouvrier songe avant tout à son existence qu'il sent menacée et qui, cependant, est déjà si modeste. Cela est tout naturel, personne ne peut le lui reprocher, surtout pas ceux qui prélevent d'importantes sommes sur leur superflu, en vue de faire sombrer l'initiative. Mais l'ouvrier voit plus loin. Il pense au peuple et à l'Etat que l'acceptation de l'initiative raffermira. C'est pourquoi il s'est rapproché, à cet effet, d'autres groupements sociaux. L'ouvrier se sent uni aux paysans, aux artisans, aux fonctionnaires et aux employés.

Du point de vue de l'Etat et de la prospérité de ses citoyens, ce rapprochement est d'une importance de premier ordre. En conséquence, il semble que les autorités devraient l'appuyer et l'encourager de toutes leurs forces. Mais, aussi surprenant que cela puisse paraître, cet appui fait défaut. Les autorités ne voient pas

volontiers que le peuple soit uni. Leur plan de guerre prévoit la division du peuple. Autrefois, l'on disait: « les messieurs doivent se coucher auprès des paysans ». Mais les messieurs d'aujourd'hui n'en veulent plus convenir. Ils tentent même d'empêcher que les paysans et les ouvriers apprennent à mieux se comprendre, cela malgré l'importance que revêt la collaboration de ces deux catégories sociales qui, en définitive, constituent les deux colonnes maîtresses de notre Etat. Ces messieurs ne songent ni au peuple ni à l'Etat, mais uniquement à leurs priviléges qu'ils considèrent comme mieux assurés, si les ouvriers et les paysans se battent pour obtenir les miettes de leur table. Les priviléges, le luxe et le superflu de quelques-uns restent ainsi assurés. La lutte contre l'initiative de crise a pour but de maintenir ces priviléges. Les ouvriers, eux, luttent pour leur existence. Maintenir cette existence, ce n'est pas seulement le devoir éthique et moral de l'ouvrier lui-même, c'est encore un devoir que commande la sagesse. Mais ce que les ouvriers revendentiquent pour eux, ils veulent aider à quiconque doit vivre du produit de son travail à l'obtenir pour lui. L'initiative de crise en fournit la preuve. C'est la plate-forme d'une nouvelle union des ouvriers et des paysans. Cette union doit être réalisée, même sans et contre les messieurs, si c'est nécessaire. Cette union sera réalisée et durera, car le bien du pays l'exige.

---

## Les employés voteront l'initiative de crise.

Par *Rod. Baumann*, président F. S. E.

C'est avec plaisir que je réponds à l'invitation de la rédaction d'exposer brièvement pourquoi les employés suisses voteront l'initiative de crise.

Les employés occupés dans l'industrie et le commerce privés suisses ne possèdent une organisation centrale nationale que depuis l'après-guerre. Les leçons de la guerre mondiale, tant au point de vue économique que social, provoquèrent la fusion des organisations d'employés qui jusqu'alors avaient travaillé chacune pour son propre compte. Pour les employés, les effets de la guerre ont été particulièrement graves en raison du manque complet d'éducation et de conscience syndicales et de l'inertie qui en résultait. Les salaires étaient réduits alors que le coût de la vie augmentait. Grâce à de multiples et tenaces efforts, il fut possible, en 1919, de conclure deux contrats collectifs, dont l'un pour les employés de commerce et les techniciens et l'autre pour le personnel occupé dans les hôtels. Bien que les traitements et salaires prévus eussent été relevés, la hausse du coût de la vie était loin d'être compensée. La première crise d'après-guerre qui se produisit tôt après,